CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E201322** **VALABLE JUSQU'AU** **19/11/2027**

ÉDITÉ LE 02/10/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/2017

Forme juridique : SAS

Capital : 20 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ANNECY

Siret : 828 936 088 00016

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés : 8408195

Assurance Responsabilité Travaux :
QBE 0310017006

Assurance Responsabilité Civile :
QBE 0310017006

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2026

Raison sociale : GENEVRIER MENUISERIE 74

593 RUE DE L'ARTISANAT
PARC DE CALVI
74330 POISY

Téléphone : 04 77 55 21 36 **Fax :**

Portable : 0770203881

Responsabilité légale :
ACHIN JULIEN ANDRE PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : crelave@genevrier-menuiserie.com

Effectif moyen : 12 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 4 687 050 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3512	Fourniture et pose de menuiseries extérieures (Technicité confirmée)	12	20/11/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

02/10/2026 12:40

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.